

L'EXIL des RÉFUGIÉS HONGROIS dans la VIENNE

Après l'entrée des troupes soviétiques en 1945, la Hongrie a été rapidement soumise à la dictature du parti communiste et de son secrétaire général Mathias Rakosi. Ce dernier est l'inventeur de la « tactique ou stratégie du salami » qui vise à éliminer successivement les autres partis et à liquider le pluralisme politique. En 1955, il réussit à écarter Imre Nagy, devenu président du Conseil en juillet 1953 avec l'appui de Khrouchtév. Mais sous la pression de Moscou, il est contraint de démissionner en juillet 1956. Le drame hongrois ne commence véritablement qu'à la fin du mois d'octobre. L'insurrection hongroise en vue de la libéralisation du régime est entamée. Sous la pression de la rue, le système de parti unique est aboli et Imre Nagy forme le nouveau gouvernement. Le 28, les Soviétiques acceptent un cessez-le-feu et commencent à retirer leurs troupes. En décidant de retirer la Hongrie du Pacte de Varsovie, Nagy dépasse cependant ce que Moscou peut tolérer. Du 4 au 12 novembre, les chars soviétiques liquident l'insurrection assimilée à une contre-révolution. Imre Nagy et ses proches collaborateurs sont exécutés pour haute trahison en 1958. Ajoutons que les événements de Hongrie révèlent l'impuissance de l'Organisation des nations unies (O.N.U.) et de l'Occident et réduisent à néant les espoirs de désatellisation en Europe de l'Est. Durant les années 1956-1958, Janos Kadar, premier secrétaire du parti communiste et chef du gouvernement amorce une politique plus libérale à l'intérieur et d'ouverture à l'extérieur.

« Soyez convaincus que la France en vous ouvrant son territoire, vous assure les mêmes garanties politiques et sociales qu'à ses propres citoyens. N'oubliez pas que notre patrie, qui est celle de la liberté saura respecter la vôtre. De

cette liberté qui émane de nos traditions, de notre Constitution et de nos lois, vous jouirez pleinement »¹. Les Hongrois constituent la quatrième vague des réfugiés exilés en France. Il faut savoir que les principaux groupes de réfugiés sont arrivés surtout à partir de la première guerre mondiale ; Les immigrations précédentes sont restées assez précaires. Le premier contingent fut constitué par les Russes fuyant la révolution, puis le régime communiste, à partir de 1918. Les Polonais suivirent, la troisième vague fut celle des Espagnols, qui affluèrent surtout en 1939. En ce qui concerne les Hongrois, le mouvement n'a pas duré. Il n'y a pas eu de renouvellement réel de la population. En France, les Hongrois auront la qualité de réfugié et à ce titre bénéficieront d'un statut favorable résultant de l'application en France de la Convention de Genève du 28 juillet 1951. C'est l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) qui est chargé de délivrer après examen, « le certificat de réfugié ». Ce document est valable trois ans et renouvelable. Après avoir suivi dans la presse et la radio le déroulement de la révolution hongroise, de nombreuses villes françaises ont accueilli dès le 1^{er} décembre 1956 des centaines de réfugiés hongrois. Il y avait eu un mouvement de sympathie qui avait précédé leur arrivée avec des grèves de solidarité et des gerbes aux Monuments aux morts. Le gouvernement français avait décidé d'organiser le dimanche 18 novembre une journée de solidarité en faveur de la population hongroise. C'est une émotion profonde qui s'était emparée alors de la population française à l'annonce de la répression de Budapest. Des témoignages de sympathie s'étaient spontanément manifestés dans tous les coins du pays, « *Les douloureux événements de Hongrie ont provoqué dans le monde et en France en particulier une énorme vague d'indignation. Spontanément,*

¹ Guide pratique à l'usage des réfugiés hongrois et de leur famille in *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2958, Réfugiés hongrois, Circulaires ministérielles 1956-1957.

des mouvements de sympathie se sont déroulés sur l'ensemble du territoire. Des collectes ont été organisées et des vêtements ont été offerts. Le gouvernement a décidé d'organiser le dimanche 18 novembre 1956 une journée nationale de solidarité »².

Le département de la Vienne est l'un de ces départements à avoir été sollicité pour l'accueil des réfugiés hongrois. « *Je viens d'être informé par le gouvernement de l'arrivée dans le département d'environ 1200 réfugiés hongrois parmi lesquels se trouve un certain nombre de femmes et d'enfants. Les réfugiés vont être momentanément hébergés à la caserne de Laage à Châtellerault. Des mesures ont déjà été arrêtées sur le plan administratif pour accueillir au mieux ces malheureux et leur procurer les objets de première nécessité* »³, écrit le Préfet de la Vienne au Président de la Fédération départementale de la confédération nationale du patronat français quelques jours avant l'arrivée des réfugiés hongrois.

De ce fait, le département de la Vienne va comme tous les autres espaces prêter main-forte aux autorités dans l'accueil et l'hébergement des réfugiés hongrois. Notons, que ce même département ne déroge une nouvelle fois à ses devoirs de solidarité et d'humanité vis-à-vis de l'exilé de Hongrie⁴.

Néanmoins, face à ces arrivées impromptues de vagues successives de réfugiés hongrois, il reste à s'interroger sur l'accueil de la population et des autorités. Quels ont été les moyens mis en place pour faciliter leur arrivée et leur

² *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, lettre du Préfet de la Vienne aux chefs de service départementaux et régionaux, le 13 novembre 1956.

³ *Archives départementales de la Vienne*, série 1W2959, Réfugiés hongrois, Comité départemental d'accueil des réfugiés hongrois 1956-1957.

⁴ Cf. La situation des réfugiés espagnols en Poitou-Charentes in *Hommes et migrations*, n°1249, mai-juin 2004, pp.127-133.

installation dans cet espace ? Quelle est la perception de la population départementale de cette population hongroise réfugiée ?

Tableau n°1 : Les arrivées successives après le convoi des 1012 réfugiés hongrois le 1^{er} décembre 1956⁵

	Hommes	Femmes	Garçons de moins de 18 ans	Filles de moins de 18 ans	Enfant de moins de 2 ans	Effectif total
1 ^{er} décembre 1956	607	216	102	74	13	1012
1 ^{er} février 1957	-	1	-	-	-	1
5 février 1957	2	-	-	-	-	2
13 février 1957	-	1	-	-	-	1
19 février 1957	-	1	1	-	-	2
24 février 1957	3	-	-	-	-	3
Total des effectifs	612	219	103	74	13	1021

I-Deux problèmes urgents se posent à Châtelleraut : l'hébergement...

⁵ *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, situation des réfugiés hongrois reçus dans le département de la Vienne à Châtelleraut, rapport du directeur départemental de la population et de l'aide sociale, le 28 février 1957.

Dès le 29 novembre 1956, un communiqué à la presse avertissait des dispositifs mis en place par la Préfecture de la Vienne comme suit, « *La Préfecture communique : A l'occasion de la journée nationale en faveur du peuple hongrois, la population de la Vienne a généreusement répondu à mon appel, montrant par-là qu'elle s'associait pleinement à ce drame douloureux. Aujourd'hui, un certain nombre de réfugiés vont être accueillis dans le département. Le problème le plus aigu que l'administration ait à résoudre est celui des interprètes. Rien ne permet actuellement d'indiquer les conditions dans lesquelles il pourrait être fait appel aux personnes possédant cette langue et qui désireraient se mettre provisoirement à la disposition de l'administration de vouloir bien s'inscrire à la Préfecture où toutes les précisions leur seront données quant à leur utilisation éventuelle. La France, terre d'asile a toujours réservé à ceux qui ont cherché refuge sur son territoire l'hospitalité la plus grande. Dans la malheureuse tragédie qui frappe le peuple hongrois, je suis sûr que les Poitevins ne dérogeront pas à cette tradition* »⁶.

De ce fait, il est défini alors quatre centres d'hébergement de réfugiés hongrois dans le département de la Vienne. Ce sont les centres d'accueil de Châtellerault, Jouhet, Lencloître et Quinçay. A Châtellerault, c'est une caserne désaffectée qui est remise en service. A Lencloître et à Jouhet, ce sont deux centres de colonies de vacances qui sont réaménagés. A Quinçay, les réfugiés hongrois seront installés dans une maison familiale de vacances au château de Chambon.

Devant l'arrivée prévue d'un peu plus d'un millier de réfugiés hongrois à Châtellerault dans la journée du 29 novembre 1956, les dispositions à mettre à jour sont définies lors de nombreuses réunions précédant leur arrivée. En ce qui

⁶ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, communiqué à la presse, le 29 novembre 1956.

concerne le transport, le matériel de literie destiné à Châtellerault sera convoyé par l'autorité militaire. En vue d'assurer le chauffage des locaux et des cuisines, quatre à cinq tonnes de charbon seront journalièrement nécessaires. L'approvisionnement en pain sera confié au sous-préfet de Châtellerault. La question du service médical est réglée rapidement, un médecin commissionné de l'administration préfectorale accompagnée des médecins militaires et civils sera chargé du service médical à l'infirmerie de la caserne. Par ailleurs, pour faciliter l'installation des réfugiés, permettre leur identification « *il sera nécessaire de disposer d'un certain nombre de personnes parlant le hongrois. M. Le Président de la Croix rouge croit connaître quelques religieuses dans ce cas et prendra contact avec elles* »⁷. Pour assurer leur encadrement, un service d'ordre devra être assuré. Il convient pour des raisons d'identification et sanitaires d'empêcher la sortie des réfugiés hongrois de l'enceinte de la caserne. « *En outre, la situation particulière de la ville de Châtellerault au point de vue population nécessite l'implantation d'un service de police à la caserne de Laage. Il a été décidé d'affecter à ce service une section de CRS* »⁸. Enfin, lorsque l'identification de ces réfugiés et les visites médicales seront accomplies la direction de la main-d'œuvre se préoccupera alors du placement professionnel de ces exilés. Pour l'heure, il s'agit « *de sauver des malheureux et de les mettre dans le droit chemin, le chemin français et qu'ils puissent dire que la France est une terre d'asile et qu'ils sont chez eux* »⁹. C'est en ses termes empreints d'humanité que le Préfet de la Vienne termine la séance.

⁷ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, compte-rendu de la réunion relative à l'hébergement des réfugiés hongrois tenue à la Préfecture de la Vienne le 27 novembre 1956.

⁸ Archives départementales de la Vienne, op.cit.

⁹ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, conclusion de la réunion relative à l'hébergement des réfugiés hongrois tenue à la Préfecture de la Vienne le 27 novembre 1956.

Les Hongrois ont donc pu apprécier dès leur arrivée le plan d'accueil mis en place à leur égard « *Avec l'aide de l'intendance de Poitiers, le matériel nécessaire fut rapidement groupé. On alla en quérir à Saint-Maixent, Bordeaux, Limoges, Tours et La Rochelle* »¹⁰.

Il est essentiel de noter que dans cette population de réfugiés hongrois, il existe quelques étudiants qui ont été pris en charge dès le 1^{er} octobre 1957 par l'Entraide universitaire française et par l'Office nationale des Universités de France qui leur allouent une bourse mensuelle de 18000 francs.

Au 29 décembre 1956, il a été décidé que le convoi des 1250 réfugiés hongrois prévus serait hébergé au Quartier de Laage à Châtelleraut pendant quelques jours avant de les répartir ensuite dans les autres centres. Les enfants, les femmes seules et les ménages seront pris en charge par les soins de la préfecture dès que les formalités à l'arrivée auront été remplies. Il faut savoir qu'à leur arrivée à destination, les intéressés feront l'objet d'une visite médicale de dépistage comportant un examen clinique succinct ainsi qu'un examen du rhino-pharynx. Les sujets suspects de maladies contagieuses seront isolés. Ils feront l'objet d'une désinsectisation en vue d'éviter toute possibilité d'éclosion d'une épidémie de typhus. Ils seront ensuite répartis dans les divers centres mis à leur disposition.

A titre d'information, cette arrivée de réfugiés hongrois n'est pas insignifiante sur un plan numérique. En effet, si on se permet de faire quelques calculs, on se rend compte que la population hongroise réfugiée représente alors 34,2% de la population étrangère présente dans le département de la Vienne. A l'échelle de la population départementale totale, cela représente une valeur de 0,4%.

¹⁰ *La Nouvelle République*, 5 décembre 1956, « Deux problèmes urgents se posent à Châtelleraut pour les réfugiés hongrois : Hébergement et reclassement ».

A la date du 16 janvier 1957, il reste 494 réfugiés à la caserne de Laage à Châtelleraut. Les centres de vacances de Jouhet, Lenclôtre et Quinçay ne comptent plus que respectivement 75, 35 et 20 éléments hongrois. 376 Hongrois ont quitté le département de la Vienne. Les raisons des départs sont diverses. Certains sont partis travailler dans d'autres départements, d'autres ont été placés dans des familles hors du département de la Vienne, d'autres encore ont préféré partir à l'étranger. Les réfugiés ont une certaine préférence pour les pays d'outre atlantique à savoir le Canada, les Etats-Unis et l'Australie. Le mois suivant, on en recense plus que 396 dans les différents centres, en outre une cinquantaine ont de nouveau quitté le département pour les mêmes motifs. En conséquence, les recensements établis chaque mois de la population hongroise dévoile une régression constante. Par exemple, en ce qui concerne le dernier mois à savoir mai 1957 pour lequel les archives fournissent des chiffres, on obtient un contingent de 124 réfugiés hongrois dans ce département. Les centres de Châtelleraut, Jouhet, Quinçay et Lenclôtre n'accueillent plus que 60, 35, 21 et 8 réfugiés hongrois. De plus, parmi eux une nouvelle fois, une vingtaine de réfugiés ont obtenu un visa pour le Canada et 40 des 124 réfugiés sont susceptibles de recevoir un visa pour l'Australie.

II. ... et le reclassement professionnel des réfugiés hongrois

Il faut savoir qu'à la suite de la création d'un Comité national d'accueil des réfugiés hongrois auprès du Ministère des Affaires étrangères, il a été demandé et mis en place la même initiative au niveau départemental. *« A partir de cette semaine, les réfugiés hongrois recueillis au centre de Châtelleraut circulent librement dans la ville et ses environs et prennent directement contact avec la population française. Dans ces conditions des contrats de travailleurs peuvent se conclure librement entre eux et des employeurs français en quête de*

main-d'œuvre. Cependant aucun de ces contrats conclus ne peut recevoir effet avant que les travailleurs hongrois aient été mis en situation régulière par les soins de son employeur au siège du bureau public de main-d'œuvre de Châtellerault. Tout employeur qui fera travailler un réfugié hongrois devra immédiatement se mettre en rapport avec le service compétent de la main-d'œuvre en vue de régulariser la situation »¹¹.

Le secrétaire d'état au travail et à la sécurité sociale rappelle donc à tous les préfets qu'ils sont responsables du placement des réfugiés dans leur département. En sus, il est souhaitable de faire passer aux intéressés une visite médicale et de les questionner sur leurs aptitudes professionnelles de façon à les orienter le plus utilement possible. Il recommande par ailleurs, de s'efforcer de procurer à chacun un emploi dans la profession exercée dans son pays ou le cas échéant dans des conditions conformes à ses goûts et à ses aptitudes. De même, dans la mesure du possible, pour éviter le dépaysement des réfugiés, lors du placement il convient de rechercher l'emploi dans une même entreprise de deux ou plusieurs hongrois afin d'empêcher l'isolement que créent pour eux tant leur départ du centre d'hébergement que leur méconnaissance de la langue française. Ce contingent de réfugiés hongrois composé pour l'essentiel d'hommes jeunes (entre 18 et 30 ans) comprend outre des manœuvres spécialisés dans l'industrie, de nombreux ouvriers qualifiés appartenant aux professions agricoles mais aussi à celles du bâtiment, de la métallurgie et du travail des métaux. D'autres encore sont électriciens. Il existe aussi parmi eux des techniciens, des ingénieurs ainsi que des médecins.

Les réfugiés hongrois se sont vus reclassés difficilement professionnellement. D'abord, parce que la Vienne étant un espace à vocation rurale et agricole, la main-d'œuvre hongroise essentiellement industrielle n'y trouve pas son

¹¹ *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, Note pour la presse concernant le placement des réfugiés hongrois du centre d'accueil de Châtellerault, le 12 décembre 1956.

compte. Ensuite, si un certain nombre de placements ont été effectué dans les mines du Nord à Valenciennes, dans les départements d'Indre et Loire et de la Haute-Vienne, nombre d'employeurs se plaignent de la conduite et de la moralité des réfugiés hongrois. Certains groupes de réfugiés hongrois demandent des acomptes et disparaissent avant d'avoir commencé à travailler. D'autres logés gracieusement s'en vont après avoir fait des dégâts dans leurs lieux de résidence. De plus, à partir du début de l'année 1957, il s'avère que le département de la Vienne et notamment la ville de Châtellerault ne peut héberger continuellement des réfugiés hongrois. Cela s'explique notamment du fait de la fermeture des établissements Rocher à Cenon qui engendre une main-d'œuvre française vacante et des risques de chômage important pour la petite ville industrielle de Châtellerault. De plus, il est décidé que le centre d'hébergement de la ville de Châtellerault serait dorénavant fermé comme le souligne ces quelques lignes, « *Le département de la Vienne ne doit pas être maintenu comme département d'hébergement des réfugiés hongrois. La prédominance des activités agricoles, la saturation du marché du travail sur le plan industriel, la crise aiguë du logement, le climat psychologique et politique de la ville de Châtellerault sont les facteurs déterminants à la fermeture du centre de Châtellerault et son retour à sa destination première* »¹².

En effet, le sous-préfet de Châtellerault renonce formellement à recevoir d'autres contingents de réfugiés. En outre, la pénurie de logements dans la ville de Châtellerault est telle que pour satisfaire aux besoins de la population française locale, il conviendrait dans l'immédiat d'envisager la construction d'environ 700 logements. Ceci ne serait même pas suffisant dans les années à venir eu égard aux 10 000

¹² Archives départementales de la Vienne, série 1W3533, Réfugiés hongrois, Instructions-Correspondance, Rapports du commissariat de police de Châtellerault 1956-1958.

jeunes français qui chercheront à la fin de leurs études à la fois du travail et un logement. Pour lui la solution la plus raisonnable serait d'expédier par groupes d'une cinquantaine des réfugiés hongrois vers des départements industriels. Ceci permettrait de résorber cette main-d'œuvre dans le secteur industriel et accélérerait l'adaptation des réfugiés hongrois à la vie française.

Les réfugiés hongrois perçoivent 500 francs d'argent de poche par semaine, ce qui constitue une dérogation exceptionnelle aux mesures d'assistance dont bénéficient habituellement les réfugiés qui sont admis au droit d'asile sur le territoire français.

A la date du 16 mars 1957, suite au départ de 320 réfugiés hongrois qui vont émigrer au Canada, il en restera 200 dans les divers centres d'hébergement à reclasser. En effet, ces 320 réfugiés hongrois ont obtenu un visa d'émigration pour le Canada.

Tableau n°2 : Situation des réfugiés hongrois le 16 mars 1957 dans les divers centres

Caserne de Laage à Châtellerault	394
Centre de Jouhet	56
Centre de Lençloître	31
Centre de Quinçay	38
Total des effectifs	519

Il n'est alors pas pensable de continuer à envisager leur inactivité actuelle et il convient également de prévoir le retour de ces centres d'hébergement à leur destination première. C'est pourquoi, *« je vous le demande dès maintenant d'examiner le problème du reclassement de ces réfugiés et de me soumettre vos propositions en ce qui concerne leur placement et leur dispersion. Dans l'hypothèse d'un reliquat de 200 pour Châtellerault, il suffirait d'une répartition sur*

sept départements y compris la Vienne. Donc, il y aurait sept services de main-d'œuvre et chacun n'aurait que 30 emplois à pourvoir »¹³. Ces dispositions sont à envisager pour l'heure en attendant un départ éventuel pour les Etats-Unis, l'Australie ou le Brésil.

Tableau n°3 : Bilan des opérations de placement du centre
d'hébergement des réfugiés hongrois de Châtellerault

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Effectifs des réfugiés admis au centre depuis l'ouverture jusqu'au 31 janvier 1957	675	248	90	1013
Effectifs des réfugiés restants au centre au 20 juin 1957	25	23	8	56

Le 22 juillet 1957, la cinquantaine de réfugiés hongrois restants au centre de Laage à Châtellerault ont été dirigés à Nancy. Il comprenait 25 hommes, 20 femmes et 5 enfants. De ce fait, la caserne est libérée et remise à la disposition de l'autorité militaire.

Il reste alors dans la ville de Châtellerault six réfugiés hongrois dont trois continueront de vivre ici. Ils sont pourvus d'un emploi. Enfin, les trois enfants seront prochainement en partance pour les Etats-Unis.

III. Des bienvenus aux indésirables

¹³ *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, lettre du Préfet de la Vienne aux Préfets de Châtellerault et de Montmorillon, le 29 mars 1957.

Il faut savoir que les réfugiés hongrois doutaient de l'accueil qui leur serait réservé dans une nation dépeinte comme « typiquement capitaliste » et craignaient d'être envoyés à la légion étrangère. Tous ces doutes ont été vite oubliés. Le comité des réfugiés hongrois constitué au centre de la caserne de Laage exprime avec ferveur et beaucoup de joie leurs remerciements au gouvernement français, aux autorités militaires françaises ainsi qu'aux services de la Croix rouge et aux différentes directions et organisations ayant participé à leur bon accueil sur le sol français.

« Le placement et l'intégration des réfugiés hongrois et notamment des mineurs dans le département posent des problèmes assez difficiles à résoudre. Si la population de la Vienne notamment celle de Châtellerauld a accueilli les réfugiés hongrois avec une grande sympathie et leur a marqué d'emblée beaucoup d'intérêt, il faut bien reconnaître que ces sentiments se sont depuis quelques semaines voire quelques mois considérablement refroidis. Des récriminations injustifiées, des incidents, quelques délits même ont réfréné les bonnes volontés du début »¹⁴.

« Le climat est calme même amorphe. Les réfugiés ne mettent aucun empressement pour travailler, montrent une exigence voulue en ce qui concerne les conditions de travail et les salaires et prétendent au fond ne rien faire en attendant un départ hypothétique pour le Nouveau monde ou l'Australie »¹⁵. En effet, les départs successifs qui ont lieu depuis le début de l'année 1957 et ceux qui sont attendus avec impatience affectent le comportement de beaucoup d'autres réfugiés hongrois qui jouissent d'une bonne moralité, d'une excellente

¹⁴ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, lettre du Directeur départemental de la Population et de l'aide sociale, le 22 mars 1957.

¹⁵ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959, Réfugiés hongrois, comptes-rendus de la situation des réfugiés hongrois dans la Vienne, le 3 janvier 1957.

santé et qui ont été reclassés professionnellement de manière honorable. « *Ceux qui resteront alors ne constitueront pas une élite. Leur placement et leur intégration dans la communauté nationale n'en seront pas facilités* »¹⁶. Autre problème à signaler. Si l'Australie et les Etats-Unis ne donnent pas une suite favorable aux demandes d'immigration des hongrois, les incidents risquent de s'aggraver. Les réfugiés conscients de la force du nombre évitent de se disperser.

Dès les premiers mois de l'année 1957, des incidents se font jour. Très tôt des problèmes liés au travail des réfugiés hongrois apparaissent. Pour la plupart d'entre eux, vivre en France n'est que provisoire. L'absence d'assiduité au travail, la mauvaise volonté délibérée, l'abandon volontaire du poste sont les principales difficultés auxquelles doit faire face le patronat.

Par ailleurs, au sein de cette population hongroise, des individus à la moralité douteuse sèment des courants de pensée peu favorables : « *Dans le contingent des réfugiés hongrois de Châtellerauld, on note 80% de braves gens et 20% de suspects parmi lesquels une minorité dangereuse qu'il faut sans retard identifier. Certains réfugiés ont tenté d'esquisser l'identification de la photo, d'autres ont fourni des identités différentes au bureau d'identification et aux photographes, d'autres enfin se sont fait photographier ou identifier sous des états-civils de fantaisie* »¹⁷.

Ainsi se clôture l'histoire de l'exil des réfugiés hongrois en terre châtelleraudaise. En résumé, il est essentiel de rappeler que la France entière et dans ses entités moindres a su se montrer digne d'une terre d'asile. Les réfugiés hongrois en

¹⁶ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2959 ; Réfugiés hongrois, lettre du Directeur départemental de la Population et de l'aide sociale, le 22 mars 1957.

¹⁷ Archives départementales de la Vienne, série 1W 2958, Réfugiés hongrois, observation sur la mentalité et le comportement des réfugiés hongrois, le 11 décembre 1956.

sont reconnaissants, « *Nous vous remercions, et nous remercions toute la nation française de la bonté que vous avez eu pour nous et de la patrie que vous nous avez donnée, même temporairement à nous les Hongrois errants, les sans patrie. [...] Nous disons adieu à la France magnifique. Nous lui souhaitons un avenir heureux, sûr et paisible, une vie de labeur. Nous formons les mêmes souhaits pour toutes les personnes et les organismes qui ont fait tant de sacrifices pour nous et qui inlassablement ont travaillé nuit et jour pour adoucir un peu les plaies cuisantes des Hongrois qui ont perdu leur patrie* »¹⁸. Néanmoins, les heurts opposant l'administration et cette population ne sont pas à occulter. En effet, les difficultés de logements, la barrière de la langue, le reclassement et le peu d'assiduité professionnelle des réfugiés hongrois ont souvent été à l'ordre du jour. Autre point à souligner, comparativement aux réfugiés d'Espagne, les exilés de Hongrie n'ont pas élu la France comme lieu de vie.

Nermin SIVASLI

¹⁸ *Archives départementales de la Vienne*, série 1W 2958, Réfugiés hongrois, lettre de remerciements des deux responsables des réfugiés hongrois du camp de Châtellerault adressée au Préfet de la Vienne, le 30 avril 1957.

Références

La Nouvelle République, « Les autorités civiles et militaires et la Croix rouge ont accueilli samedi à Châtelleraut un important convoi de réfugiés hongrois », 3 décembre 1956.

La Nouvelle République, « Deux problèmes urgents se posent à Châtelleraut pour les réfugiés hongrois : Hébergement et reclassement », 5 décembre 1956.

DUFOIX Stéphane, *Exil et politique, éléments pour une sociologie de la politique en émigration : L'exode des Hongrois, des Polonais et des Tchécoslovaques en France de 1945 à nos jours*, thèse de doctorat en sciences politiques sous la dir. de Marc Lazar, Université de Paris I, 1997, 2 volumes, 783f.

SIVASLI Nermin, Le cas particulier des réfugiés hongrois in *Les immigrés au temps de la haute croissance dans la Vienne (1946-1974)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. d'Eric Kocher Marboeuf, Université de Poitiers, juin 2000, pp.72-75.